

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-021

du 19 mai 2022

n°021

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCE, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (6) : Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS
Pierre BARAUDON donne pouvoir à Patricia BAZIN
Evelyne AZIHARI donne son pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Séverine BART donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL

OBJET : Attribution de subventions et individualisation de crédits au titre du Contrat de Ville – Première programmation pour l'année 2022

Par délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015, le cadre et les objectifs du contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés, et le document contractuel a été finalisé et signé en présence de tous les partenaires le 4 juin 2015.

Cette politique concerne deux quartiers définis comme prioritaires : "Ozon-Les Renardières-Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier 2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Elle concourt à intervenir sur les 3 piliers qui sont la cible de cette politique publique :

- I - Le développement économique et l'emploi,*
- II - Le cadre de vie et le renouvellement urbain,*
- III - La cohésion sociale,*

en agissant de manière transversale sur l'égalité femmes hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la république et la citoyenneté.

Par la délibération n°16 du conseil municipal du 7 novembre 2019, la collectivité a adopté la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022, et renforcé certaines priorités liées à la cohésion sociale, l'insertion-emploi et le cadre de vie.

Il est proposé d'adopter les attributions de subventions aux associations et structures mettant en œuvre des actions dans le cadre de la politique de la ville

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220519-021****du 19 mai 2022****n°021****page 2/3**

VU l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, prévoyant la conclusion d'une convention pour l'attribution de subventions supérieures à 23 000 €, modifié par l'ordonnance n°2005-856 du 25 juillet 2005 portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations (...),

VU le décret 2001-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

CONSIDÉRANT le contrat de ville signé en date du 4 juin 2015, par l'ensemble de ses partenaires,

CONSIDÉRANT la délibération n°16 du conseil municipal du 7 novembre 2019 pour l'adoption de la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

CONSIDÉRANT les avis du Comité Technique du Contrat de Ville de Grand Châtellerault du 28 février 2022,

CONSIDÉRANT l'adéquation des projets et actions présentés par les structures avec les priorités du contrat de ville,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer des subventions aux associations et structures mettant en œuvre des actions dans le cadre de la politique de la ville pour un montant de **28 400,00 €** selon le tableau ci-dessous :

Structures	Actions	Montant attribué en 2021	Positionnement collectivité 2022
CSC Ozon	Redynamisation du Conseil Citoyen	1 000 €	1 000 €
CSC Ozon	Parentalité et numérique	1 500 €	1 500 €
CSC Ozon	Proximité-animation hors les murs	2 000 €	2 000 €
CSC Ozon	Accompagnement des jeunes majeurs	1 000 €	1 000 €
CSC Ozon	Moi jeune et citoyen	900 €	900 €
Maison Pour Tous	Famille et parentalité	940 €	1 000 €
Maison Pour Tous	Prévention de la délinquance	1 200 €	1 200 €
Maison Pour Tous	Vie de quartier et démarche citoyenne	1 000 €	1 000 €
CSC les Minimés	Lever les freins pour accéder à l'emploi	Nouvelle action	1 000 €
CSC les Minimés	La rue est à vous	1 500 €	1 500 €
CSC les	Soutien à la parentalité	Nouvelle action	1 000 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220519-021****du 19 mai 2022****n°021****page 3/3**

Minimes			
CSC les Minimes	Jeunes mobilisés pour la citoyenneté et la lutte contre les discriminations	Nouvelle action	1 500 €
MJC Les Renardières	Faciliter l'accès aux droits et à l'insertion sociale et/ou professionnelle	2 000 €	2 000 €
MJC Les Renardières	Accompagnement des collectifs d'habitants et animation de quartier	1 000 €	1 000 €
MJC Les Renardières	Animation de quartier, lien inter-générationnel, soutien à la parentalité	4 000 €	4 000 €
Les petits débrouillards	Univer'Cités	1 775 €	1 800 €
Les petits débrouillards	La science en bas de chez toi	1 500 €	1 500 €
Infodroits	Permanences d'informations juridiques	Nouvelle action	2 000 €
CIDFF 86	Soutien à la fonction parentale	1 000 €	1 000 €
CIDFF 86	Favoriser les égalités femmes- hommes et prévenir les comportements sexistes	500 €	500 €
		24 815 €	28 400 €

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 518/65748/4500.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD



